RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Parc naturel
DES HAUTS-PAYS

© Claire Debay.

SOMMAIRE

DYNAMIQUE GÉNÉRALE.....5

Rappels des grandes orientations stratégiques.....5

Expérimentations et innovations développées en 2019.....7

Principales collaborations établies et poursuivies.....7

Présentation de l'équipe technique.....8

AXE 1 : PROTECTION, GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL.....9

AXE 2 : PAYSAGES ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....19

AXE 3 : DÉVELOPPEMENT RURAL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE.....23

AXES TRANSVERSAUX.....29

ÉDUCATION ET SENSIBILISATION.....29

COMMUNICATION.....35

FONCTIONNEMENT INTERNE.....39

BUDGET.....41

GLOSSAIRE.....45

DYNAMIQUE GÉNÉRALE

Rappel des grandes orientations stratégiques

Le PNHP est situé le long de la frontière franco-belge (juste à côté du Parc naturel régional de l'Avesnois), dans la province du Hainaut, à proximité de Mons (ville élue capitale européenne de la Culture en 2015) et de Valenciennes.

En fait, cette bande frontalière est divisée en deux parties plus ou moins égales, par la seule véritable Forêt du parc, la Forêt domaniale de Colfontaine et ses dépendances. À l'ouest, le Haut-Pays de Roisin ; à l'est le sommet de cette zone de partage des eaux, à Blaregnies et Sars-la-Bruyère. C'est en additionnant les deux que que le pluriel de « Hauts-Pays » est permis.

Le Parc naturel des Hauts-Pays s'étend sur 6 communes (15.600 ha) et compte 22.000 habitants :

- **Quiévrain** (pour Baisieux et Audregnies) ;
- **Honnelles**, en totalité (Angre, Angreau, Athis, Autreppe, Erquennes, Fayt-le- Franc, Marchipont, Montignies-sur-Roc, Onnezies et Roisin) ;
- **Dour** (pour Blaugies, Petit-Dour, Wihéries et le sud d'Elouges) ;
- **Colfontaine** (pour la Forêt domaniale du même nom) ;
- **Frameries** (pour Sars-la-Bruyère, le sud d'Eugies et Noirchain) ;
- **Quévy**, en totalité (Asquillies, Aulnois, Blaregnies, Bougnies, Genly, Givry, Goegnies-Chaussée, Havay, Quévy-le- Grand et Quévy-le-Petit).

Le but du PNHP est le développement d'un territoire rural de manière durable en conciliant l'environnement, l'économie et le social. Les 6 communes qui composent le Parc naturel décident des projets à mettre en œuvre pour protéger, gérer et développer durablement leur territoire au travers d'un Plan de Gestion. Les projets menés sont pour la plupart innovants, offrant la possibilité d'expérimenter de nouveaux modes de gestion pour pouvoir, par la suite, étendre les démarches les plus intéressantes à l'ensemble du territoire wallon.

DYNAMIQUE GÉNÉRALE

Tous les Parcs naturels mettent en oeuvre des actions liées à la protection du milieu naturel, à l'aménagement du territoire et à la sensibilisation. Tous sont également confrontés à divers enjeux en matière de développement territorial et du patrimoine paysager. Le PNHP se concentre donc sur 5 axes et propose diverses actions :

- **Le patrimoine naturel** : restauration du bocage, suivi d'espèces, pose de nichoirs, rucher didactique, creusement de mares, collecte et cartographies d'informations relatives au PNHP, lutte contre les plantes invasives, ...

- **Les activités pédagogiques** : animations dans les écoles primaires du Parc, animations extrascolaires, participation aux initiatives communales/ régionales/ autres, aide aux enseignants, ...

Balade organisée sur le territoire du Parc.

- **L'accueil, l'éducation et l'information du public** : sensibilisation du public aux thèmes liés à l'environnement via le site Internet et les réseaux sociaux, la tenue de stands lors d'événements, organisation d'expositions et de promenades à thème, accueil à la Maison du Parc, ...

- **Le développement rural** : près de 300 km de promenades sont accessibles au public dans des paysages de qualité. Des balades gourmandes visant à faire découvrir les produits locaux et à mettre à l'honneur les artisans du Parc sont également organisées. Des événements culturels et sportifs sont aussi organisés.

- **Le patrimoine paysager et l'aménagement du territoire** : le territoire du Parc bénéficie d'une richesse paysagère et patrimoniale intéressante. C'est pourquoi il se doit de veiller à un développement harmonieux de son territoire. Pour ce faire, il travaille sur diverses actions : charte paysagère, remise d'avis d'urbanisme, valorisation et respect du patrimoine paysager et bâti de la région.

DYNAMIQUE GÉNÉRALE

Expérimentations et innovations développées en 2019

- **Gestion des bords de routes et gestion des espaces verts communaux** (dont un à Quévy sur une pelouse sur sable restaurée par LIFE (habitat prioritaire)) ;
- **Micro-projet Interreg *"Entre 2HO"*** dont le but est de préserver et restaurer des habitats pour 3 espèces : le Cincle plongeur, la Mulette épaisse et la Truite fario ;
- **Appel à projet de la SPGE** dans le cadre de la réduction des polluants (nitrates/ produits phytosanitaires) proches des zones de captages et dans les nappes (en lien avec le projet *Sous "Terre" Haine*) ;
- **Micro-projet Interreg *« @thenHome »*** : projet de préservation transfrontalier, réunissant 5 Parcs naturels franco-wallons, permettant de pallier la perte des arbres à cavités grâce à la pose de 250 nichoirs en faveur de la chouette d'Athéna;
- **"Natur'Accessible" :** Ce projet, porté par la Fédération des Parcs naturels de Wallonie, vise à réaliser 11 sentiers didactiques dans des sites Natura 2000 qui puissent être accessibles aux personnes à besoins spécifiques. Pour cette année, un cahier de critères a été rédigé ; un test grandeur nature sur circuit sera effectué ; le circuit potentiel (Bois de Colfontaine) et des sources de financements complémentaires ont été identifiés ; un cahier des charges a été rédigé et un marché public va être lancé.

Principales collaborations établies

1	Contrat Rivière Haine
2	Parc naturel Régional de l'Avesnois
3	SAGE Escaut
4	DNF
5	DEMNA
6	Maison Wallone de la Pêche
7	HEPH Condorcet
8	SPGE/ SWDE
9	Natagriwal
10	Parc naturel des Plaines de l'Escaut
11	Parc naturel du Pays des Collines
12	Fédération Interreg
13	Centres culturels de Frameries et de Colfontaine
14	Adalia
15	Centres culturels de Frameries et de Colfontaine
16	La Clairière, école de Colfontaine
17	PCDN de Dour/ Quiévrain
18	ADL et IEPS de Colfontaine
19	Vlan
20	PCS Quiévrain

Outre ces collaborations, le PNHP est en relation constante avec les six communes qui constituent son territoire et de nombreux acteurs locaux.

DYNAMIQUE GÉNÉRALE

Présentation de l'équipe technique

- Thierry Bréjean – **Directeur administratif (TP)**
- Kevin Stel - **Chargé de mission « communication et promotion du territoire » (TP)**
- François Stocman - **Chargé de mission « ressources et milieux naturels » (TP)**
- Sébastien Delfar (remplacé par Jean-Benoît Tonnelle à mi-temps durant 5 mois) - **Chargé de mission « ressources et milieux naturels » (TP)**
- Sylvie Denis - **Chargée de mission « éducation au territoire » (0,74 TP)**
- Roxane Gossart – **Chargée de mission « aménagement du territoire, paysages et sols » (0,7 TP)**
- Mélanie Cordiez – **Assistante de projets (0,5 TP)**

Le parc a également accueilli des stagiaires durant cette année

- Louis Ayglon - étudiant en Master en biologie à l'ULG ;
- Ondine Boulanger – étudiant en bac 3 à ISIA Gembloux ;
- Rémy Bourquerod - étudiant au lycée agricole de Briacé ;
- Thomas Dufour – en formation au CEFOP de Mons ;
- Charles Fournier - étudiant en bac 2 en agronomie à la HEPHO - Condorcet ;
- Mandy François - étudiante en bac 3 en agronomie à la HEPHO – Condorcet ;
- Arnaud Janaert - étudiant en bac 3 à la HEPHO - Condorcet ;
- Angelo Lombardo - étudiant en sixième au centre éducatif Saint- Pierre ;
- Olivier Nys – en formation au CEFOP de Mons ;
- Léa Saintghislain - étudiante en communication en Master à l'UCL Mons ;
- Cyril Thiendpont - étudiant en bac 3 en Tourisme à Condorcet à Saint-Ghislain.

Organigramme de l'équipe technique :

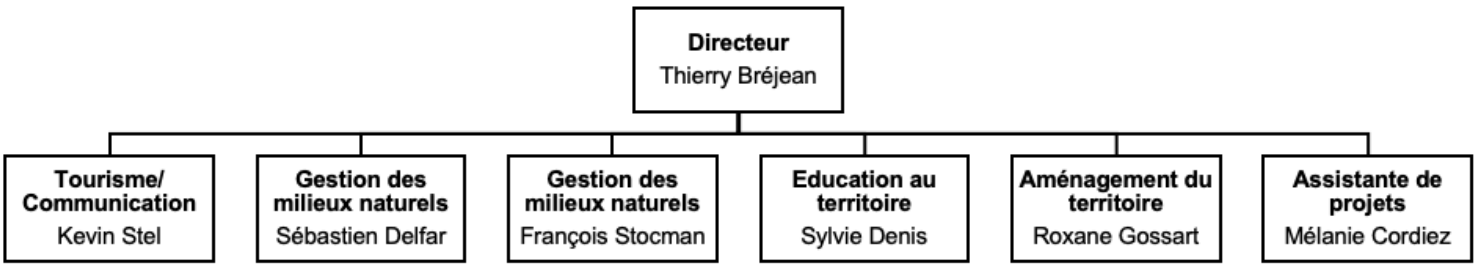

AXE 1 : PROTECTION, GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

I. Amélioration du bocage

Les moyens immédiats pour améliorer le réseau écologique consistent en la plantation de vergers en prairie et de haies en milieu agricole ou encore la gestion différenciée des bords de routes. D'autres pistes existent mais nous nous sommes focalisés sur ces trois actions. Il est difficile d'imposer des plantations à un particulier ou à un agriculteur et d'imposer une gestion différenciée à une commune. C'est pour cela que les projets suivants ont été effectués sur base d'une sensibilisation ou sur base d'appels à projets.

A) Plantations

Les vergers ont un réel intérêt au sein du bocage. Ils sont d'une importance historique sur le territoire des Hauts-Pays où une économie gravitait autour de cette activité fruitière grâce aux nombreux vergers haute tige.

L'année 2019 est la quatrième année consécutive de plantations de vergers chez les agriculteurs et particuliers du Parc naturel. Nous limitons notre intervention au sein du territoire à raison de 5 à 15 arbres fruitiers haute tige par participant. Le Parc prend en charge 80% du coût d'achat des fruitiers haute tige. De nombreuses variétés, dites RGF sont proposées : pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers. Ces variétés sélectionnées pour cette opération sont des variétés anciennes diffusées par le Centre Wallon de Recherches Agronomiques (CRA-W) de Gembloux. Elles sont rustiques, propres à nos régions et plus résistantes aux maladies. Nous proposons également un néflier et un noyer (hors RGF).

Au total, **12 personnes (4 agriculteurs et 8 particuliers)** ont participé à l'opération *« Vergers pour tous »* en 2019. Cela représente **8 prés/ vergers** nouvellement créés et **4 restaurés** comportant un total de **152 arbres fruitiers plantés** par nos soins.

B) Action de pressage et de valorisation des produits du verger

En 2015, un système de pressage sur remorque a été lancé. Il permet de presser directement chez le propriétaire possédant des fruitiers ou chez un agriculteur possédant un verger. Ce système répond à une demande en hausse depuis la fermeture de l'ancienne Cidrerie. La presse reste un produit de valorisation mais aussi un produit d'appel pour l'image du Parc.

En 2019, seulement 2.000 litres de jus ont été pressés pour environ 12 utilisateurs. Plusieurs pressages à la Maison du Parc et lors d'événements extérieurs ont été organisés (ateliers intergénérationnels autour de la pomme et pressage dans une école (plus de 300kg lors de cet événement)).

L'année ne fut pas exceptionnelle pour la presse, la production fruitière n'étant pas très bonne en 2019.

C) Journée de l'arbre

Le PNHP a participé à la Journée de l'arbre et y a fourni des fruitiers au prix coûtant. **100 arbres** ont été distribués dans 5 de nos communes et nous ont permis d'être en contact avec plus de **200 personnes.**

Préparation des arbres à distribuer.

II. L'opération *"PNH'aies"*

Cette opération consiste en la plantation de haies sur les 6 communes du Parc naturel. Elle est surtout destinée aux agriculteurs du Parc. Nous finançons à 100% le coût des haies mélangées avec des essences indigènes typiques de notre région. Le nombre d'essences minimum demandé pour la plantation d'une haie est de 8. Elles se font particulièrement en zone prairiale ou en zone agricole afin de favoriser la petite faune des plaines. Cette action permet d'améliorer le maillage, le paysage, le bocage et la conservation de la nature.

Au total, **6 personnes (1 agriculteur et 5 particuliers)** ont participé à l'opération en 2019. Cela représente **950 mètres** de nouvelles haies plantées au sein du Parc naturel.

Pour plusieurs plantations importantes chez des agriculteurs, nous avons pu collaborer avec les écoles et structures suivantes :

- Institut Saint-Joseph de Saint-Ghislain ;
- Institut Saint-Pierre de Leuze en Hainaut ;
- Haute Ecole Provinciale de Hainaut - Condorcet (Ath) ;
- Le Centre de formation du CEFOP Mons.

Plantations avec des étudiants.

AXE 1 : PROTECTION, GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

Les subventions complémentaires des haies (autres que dans le cas du projet « PNH'aies ») ont été stoppées cette année vu le faible taux de reprise. À ce titre, un étudiant a effectué un état des lieux des plantations sur le Parc naturel. Si les vergers reprennent facilement (88%), les haies plantées, quant à elles, ne se portent pas bien : seulement 28% de reprise.

Ce faible taux de reprise est expliqué par la sécheresse, Néanmoins, certains projets se portent bien, à l'image du projet de plantations de Marchipont où la reprise est proche des 100%.

De plus, nous devons revoir notre manière de financer les projets (il en va de même pour les fruitiers) : comment le Parc peut-il continuer à activer les subsides du DNF à la plantation pour le compte de tiers ?

<u>Carte représentant les plantations de vergers, haies et arbres pour l'année 2019 :</u>

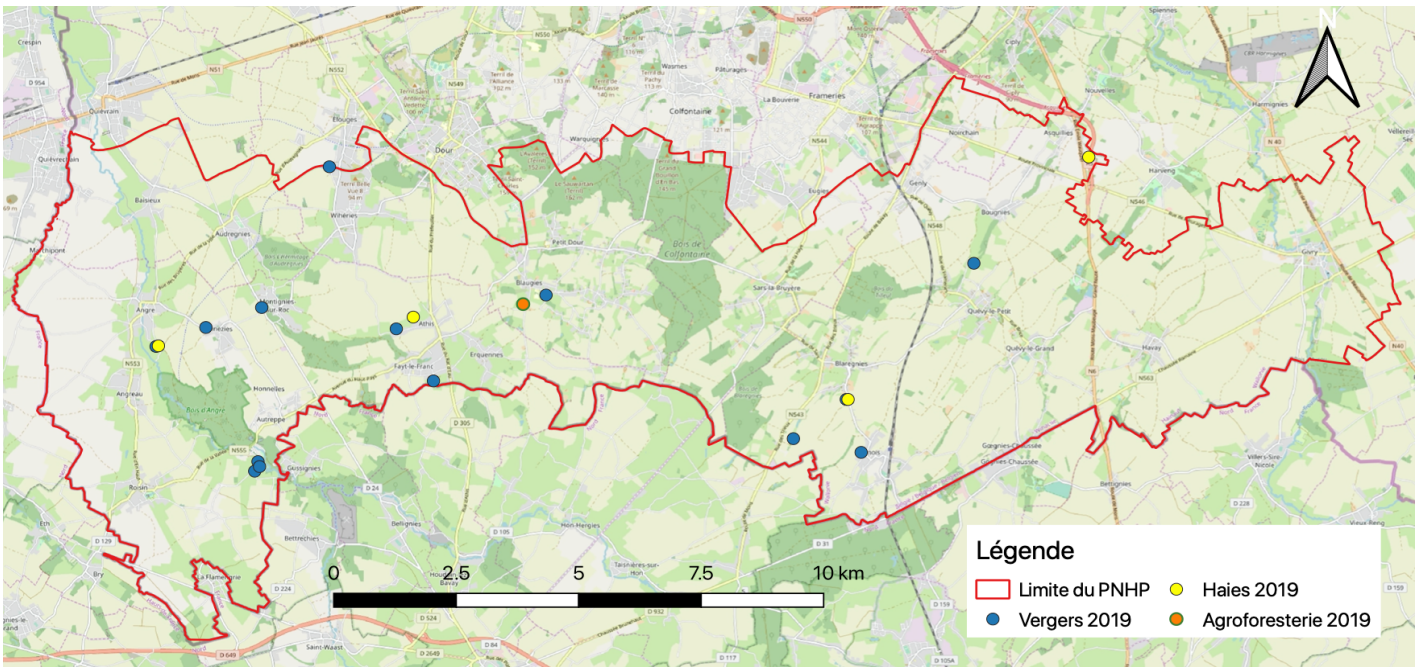

AXE 1 : PROTECTION, GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

II. Saules têtards

Tout comme les vergers haute tige, les saules têtards sont des éléments majeurs de la composante « nature » du PNHP. Au-delà de l'intérêt écologique, ils offrent un intérêt paysager et patrimonial (nous avons répertorié des alignements âgés de plus de 100 ans). Ils jouent un rôle important en matière de rétention des eaux.

Gestion de saules têtards.

A) L'action «Saule attitude»

En 2018 c'est l'ASBL *« Les bocages »,* subventionnée par la Région wallonne, qui a repris la gestion des arbres têtards. Pour 2019, nous avons initié la mise en place d'un système d'étêtage des saules proposant aux riverains ayant une expérience dans le bois de chauffage, de bénéficier du résidu de la taille chez les agriculteurs. Cet essai d'action prendra fin avec une formation par un professionnel en 2020.

Un inventaire de l'état des saules têtards situés dans les zones de présence des chouettes chevêches a été effectué. Le graphique ci-dessous montre cependant que 29% des arbres inventoriés en 2015 ont disparu.

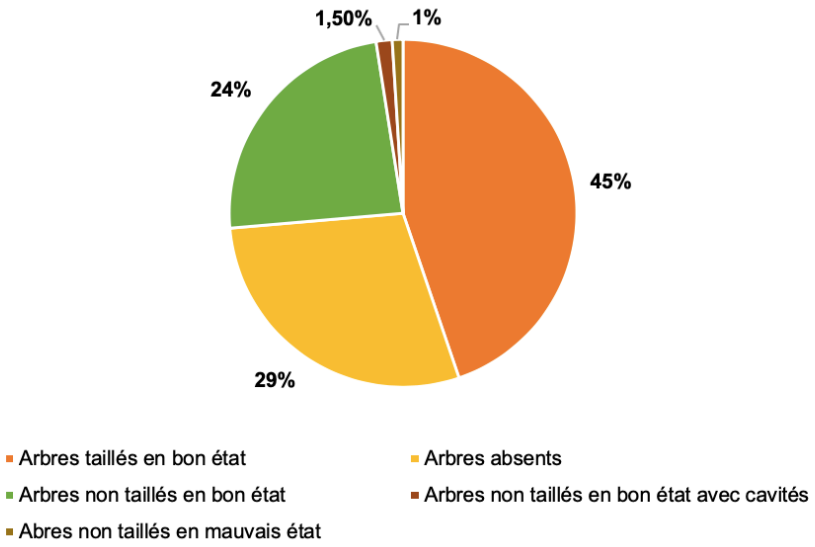

AXE 1 : PROTECTION, GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

L'agroforesterie consiste à implanter des alignements d'arbres sur des terres agricoles. Cette pratique ancestrale est aujourd'hui mise en avant car elle permet une meilleure utilisation des ressources, une plus grande diversité biologique et la création d'un microclimat favorable à l'augmentation des rendements. En 2019, **33 arbres ont été plantés** et une formation à la taille a été organisée à Baisieux (Quiévrain).

(La cartographie représentant la répartition des arbres plantés en 2019 se trouve à la page 9).

Formation à la taille des arbres à Quiévrain avec une trentaine de personnes.

V. Gestion des bords de routes et gestion des espaces verts communaux

La Fédération des Parcs, lors d'une réunion avec la Division Nature, a proposé aux Parcs wallons d'aller plus loin encore en termes de gestion des bords de routes. Deux zones par commune ont donc été sélectionnées par la Division Nature pour leurs caractères floristiques particuliers. L'idée était d'exporter la matière organique afin de limiter l'enrichissement et maintenir ou améliorer la flore des bords de routes.

En 2019, le projet a été clôturé. Nous avons ainsi géré les bords de routes par fauches et exportations au printemps et en automne. Dans les bords de routes gérés, se trouve un habitat Natura 2000, le long du R5 (Quévy) qui est un habitat prioritaire. Un panneau didactique a été placé dans le cadre de ce projet qui donnera de la visibilité sur nos actions et celles du LIFE.

Panneau placé le long du R5.

VI. Suivi de l'herpétofaune et création de mares

Depuis mi-2015, nous suivons l'herpétofaune (amphibiens et reptiles) du Parc à la demande du DEMNA. Une meilleure connaissance des batraciens permet d'effectuer des gestions et de créer des milieux intéressants pour des espèces en difficulté (tritons crêtés, salamandres tachetées,...) mais aussi pour une série d'espèces liées (libellules, etc.). A ce titre, nous avons participé aux actions du LIFE permettant, via ADNe de certifier la présence du triton crêté et de l'alyte accoucheur. **Pour ce faire, 5 prélèvements ont eu lieu.** Pour l'instant, aucune trace du triton crêté sur le territoire du Parc naturel mais l'alyte y est bien présent. Les mares creusées autour du bois d'Angre (Honnelles) lui seront favorables.

En 2019, l'ensemble des mares sur le territoire du Parc a été suivi et une série de mares a été créée en hiver. En voici le détail :

- 2 mares à Roisin et une à Marchipont (Honnelles) chez un agriculteur sous le fond Conservation de la Nature ;
- 7 Mares à Blaregnies (Quévy) en collaboration avec une société de chasse, toujours sous le fond CN ;
- 1 mare intraforestière dans le Bois d'Angre (Honnelles) grâce au micro-projet Interreg *« Entre 2HO »* ;
- 2 mares à Angre (Honnelles) chez une agricultrice sous PwDR et un projet de 5 mares toujours en Natura 2000 déposé en décembre 2019.

Carte représentant la répartition des mares créées sur le territoire en 2019

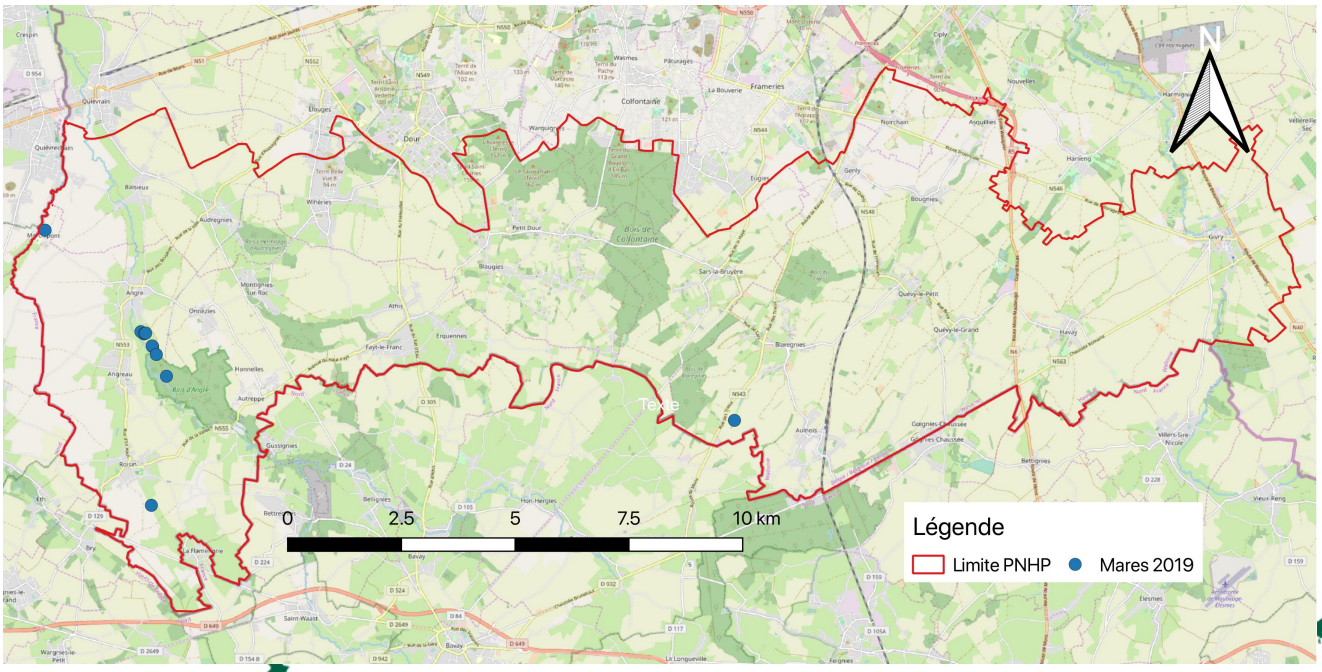

VII. Restauration en zone Natura 2000

A) La Roquette à Montignies-sur-Roc (Honnelles)

Cette année, une fauche avec exportation a été effectuée afin de maintenir le milieu ouvert. Une salamandre tachetée (espèce Natura 2000) y a été observée.

VIII. Opération hirondelles

Une diminution de 30 % des effectifs, des nids détruits et le caractère « fédérateur et attachant » de l'espèce nous ont donné l'envie de lancer une opération participative de recensement des hirondelles. Les riverains du Parc naturel ont rapidement pu découvrir l'action et contacter le Parc naturel pour détailler la présence d'hirondelles chez eux. Ces informations nous ont permis de connaître les cantons de présence des hirondelles et d'identifier les zones où il était urgent de placer des nichoirs artificiels, des planches pour les fientes et des bacs à boue.

Résultats de l'opération : environ 100 personnes nous ont signalé une nidification à leur domicile. Plus de soixante personnes se sont montrées favorables à la pose de nichoirs ou de plaquettes à fientes. Certains riverains ont même utilisé le portail observations pnhp.be afin d'effectuer un recensement exact des nids!

En 2019, 11 nouveaux nichoirs ont été posés avec des bénévoles. Quant aux nicheurs, nous voyons une **nette augmentation des nichées avec 325 nids comptés cette année pour 268 en 2018 !**

IX. Préservons les busards

Sur base de l'initiative du Parc naturel des Hauts-Pays et du Parc naturel des Plaines de l'Escaut, et dans le cadre du projet LIFE intégré, des autocollants à poser dans les cabines des machines agricoles ont été réalisés. Ceux-ci permettent à un agriculteur, s'il observe un busard (animal présent sur le logo du PNHP) de manière répétée sur la même zone durant quelques jours, de composer le numéro indiqué sur l'autocollant. En effet, les busards nichent au sol (d'avril à août) dans une végétation herbacée haute, souvent dans les céréales. Une fois identifié, le nid peut être protégé avec l'accord de l'agriculteur. Une zone autour de celui-ci sera délimitée et laissée sur un pied lors de la moisson. Une indemnité financière sera proposée à l'agriculteur sur base de la valeur de la culture concernée.

Ce projet a permis de diffuser un article via le sillon belge (20.000 exemplaires dont 10.000 avec autocollants). **Ce projet aura permis 1 contact en été pour un busard des roseaux immature et 4 autres contacts en automne 2019 pour des busards tirés illégalement**. Ce projet doit être évalué sur le long-terme. Nous verrons si Natagora obtient de nouveaux contacts en 2020.

AXE 1 : PROTECTION, GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

X. Lutte contre les plantes invasives

Gestion de la Berce du Caucase

En 2019, les sites à grande berce ont été contrôlés. Aucune reprise n'a été observée.

Gestion de la Balsamine de l'Himalaya

En juin, avec la collaboration du Contrat de Rivière Haine et de l'ASBL *« L'Appui »*, le Parc naturel a établi une gestion des populations de la Balsamine de l'Himalaya le long de la Grande Honnelle au sein du Bois d'Angre. Cette gestion consiste en l'arrachage des plants le long des berges du cours d'eau. Cette gestion est effectuée depuis plusieurs années avec ardeur par les différents collaborateurs. Cette année, nous pouvons dire que la population de la balsamine de l'Himalaya est quasiment éteinte.

XI. Micro-projet Interreg « @thenHome »

Voulant pallier au manque de cavités pour la chevêche d'Athéna, 5 Parcs naturels transfrontaliers ont déposé un projet financé à hauteur de 29.000 euros visant à la pose de 250 nichoirs pour cette espèce. Ce projet fait suite à la participation au projet TEC (Tous éco-citoyens !) visant à mieux connaître la chouette chevêche et à deux travaux de fin d'études sur le même sujet. Sur le territoire du PNHP, 50 nichoirs seront posés sur deux années. En mai, une conférence pour sensibiliser à ce projet a été organisée à Frameries, en partenariat avec le centre culturel.

Pose d'un nichoir à Onnezies (Honnelles).

XII. Réponse à un appel à projet de la SPGE

En 2019, avec le Contrat Rivière Haine, Natagriwal et la Haute école Provinciale en Hainaut – Condorcet (Ath), nous avons répondu à un appel à projet rencontrant les objectifs des 4 partenaires. Ce projet de 3 ans et au budget d'environ 270.000 euros sera mené par un coordinateur technique spécialement engagé dans ce cadre. Il a pour but de prouver que dans une zone avec une plus-value, un équivalent temps plein peut, avec des techniques novatrices, augmenter le verdissement et limiter les pollutions par des conseils en ferme.

XIII. Finalisation du micro-projet Interreg « Entre 2Ho »

Le projet *« Entre 2Ho »* s'est clôturé en septembre 2019. Grâce à lui, nous avons pu mieux appréhender la situation de quelques espèces méconnues et effectuer des aménagements (comme une mare intraforestière).

Au total, 11 nichoirs à cincles plongeurs ont été placés, une mare a été creusée, 20 points d'inventaires transfrontaliers ont été répertoriés et 4 pêches électriques effectuées.

XIV. Projets supra-communaux provinciaux

Le Parc a déposé deux projets suite à l'appel à candidature de la Province dans le cadre des subventions 2019 et 2020.

Le premier vise à la formation des ouvriers communaux et à la rédaction des plans de gestion différencié et efficiente des espaces verts communaux. Les communes concernées sont : Honnelles, Quévy et Quiévrain.

Le second projet, quant à lui, permettra d'assurer l'entretien du RAVeL parcourant les communes de Boussu (hors Parc), Colfontaine, Dour et Frameries. Cette gestion de l'entretien sera durable et écologique avec la mise en œuvre de chantiers et d'aménagements spécifiques. La conduite de ces deux projets entraînera, pour la période visée, l'engagement d'un chargé de mission temps plein (gradué) ainsi que l'augmentation de 30% de la charge horaire d'un agent actuellement en place.

Mulette épaisse.

Recherche dans la Grande Honnelle.

Formation des ouvriers communaux à la fauche tardive mécanisée.

XV. Préservation des batraciens

A) *Passages pour batraciens*

Au printemps, les batraciens quittent leurs zones d'hivernage pour rejoindre leurs zones de reproduction (les mares). Malheureusement, des obstacles meurtriers se dressent devant eux : les routes qui, lors de ces migrations printanières, déciment la population des batraciens (pour ne citer qu'elles). A cet égard, le Parc, avec l'aide de bénévoles, a mis en œuvre des passages spécifiques permettant une traversée sécurisée de ces axes meurtriers. L'opération consiste en la pose d'un dispositif barrière empêchant la traversée et amenant les batraciens dans un réceptacle. Les bénévoles, quant à eux, se chargent de les acheminer par sceaux de l'autre côté de la route.

Cette année, deux passages ont été mis en place : à Sars-la-Bruyère (Frameries) et Goegnies-Chaussée (Quévy). Respectivement, 10 et 5 bénévoles se sont relayés. A Frameries, plus de 600 batraciens ont pu être sauvés ainsi que 300 à Quévy.

B) *Nasses à batraciens*

Le suivi scientifique des batraciens s'effectue par un recensement de ceux-ci via des nasses qui permettent d'identifier les espèces présentes et les effectifs des populations sur une période de plusieurs années. L'opération consiste en la pose d'un dispositif non létal pour piéger les batraciens dans une cage. Deux fois par jour, les nasses sont contrôlées, les captures sont comptabilisées puis les batraciens sont relâchés sains et saufs.

13 mares dans les Honnelles ont été inventoriées. Environ 600 batraciens ont été recensés (tritons alpestres, tritons palmés, grenouilles rousses, grenouilles vertes, crapauds communs, ...).

Placement des nasses dans une mare à Roisin (Honnelles).

AXE 2 : PAYSAGES ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

I. Mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire cohérente - Instance d'avis – Coordination des travaux de la SCATU

La mission de la Sous-Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (SCATU) du Parc naturel des Hauts-Pays est de veiller à protéger le paysage du Parc naturel et ce, par souci d'intégration des constructions nouvelles ou des transformations projetées tant au cadre bâti existant qu'à son environnement. Son objectif principal est d'apporter, à l'examen des dossiers qui lui sont soumis par l'ensemble des 6 communes du Parc (Quiévrain, Honnelles, Dour, Frameries, Colfontaine et Quévy) ainsi que par l'administration de la Région Wallonne (Département Permis et Autorisations et Département Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme), pour avis, les remarques qui lui paraissent nécessaires afin que les constructions nouvelles ou transformées s'intègrent parfaitement tant sur le plan architectural, urbanistique que paysager.

En 2019, une brochure présentant la SCATU a été rédigée et est consultable sur le site internet du PNHP.

Depuis 2011, les communes rurales composant le PNHP transmettent de manière régulière tous les dossiers d'urbanisme dépassant les 9 cas énumérés par l'arrêté d'exécution. Ces dossiers nous sont transmis pour autant que ces derniers concernent des aménagements réalisés dans le périmètre communal intégré au territoire du Parc. La SCATU est composée de riverains du Parc et se réunit environ une fois par mois pour transmettre aux services communaux leurs recommandations.

14 réunions ont eu lieu en 2019. 171 dossiers ont ainsi pu être analysés au regard de l'impact paysager et de l'intégration de l'objet du permis dans son environnement immédiat.

À ce jour, les dossiers traités sont encore en cours de procédure dans les communes concernées. Il n'est dès lors, pas possible d'évaluer l'impact réel des avis transmis dans la prise de décision.

Des neufs membres de la SCATU, cinq sont réellement actifs et assidûs aux réunions. Un renouvellement des membres de la SCATU aura lieu en 2020, après la mise en place des instances de la commission de gestion et suite à un appel à candidatures spécifique.

AXE 2 : PAYSAGES ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Avis rendus en 2019 :

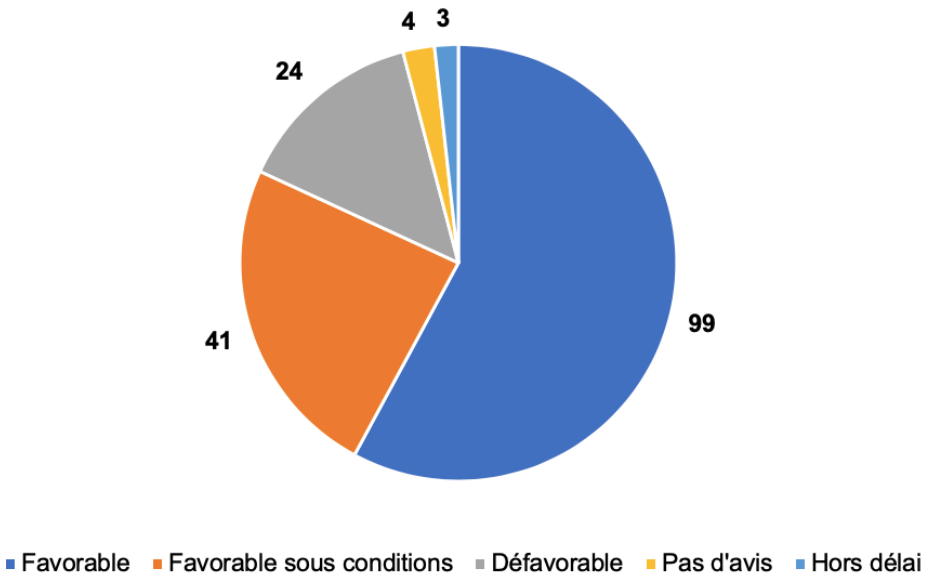

Dossiers examinés par la SCATU en 2019 :

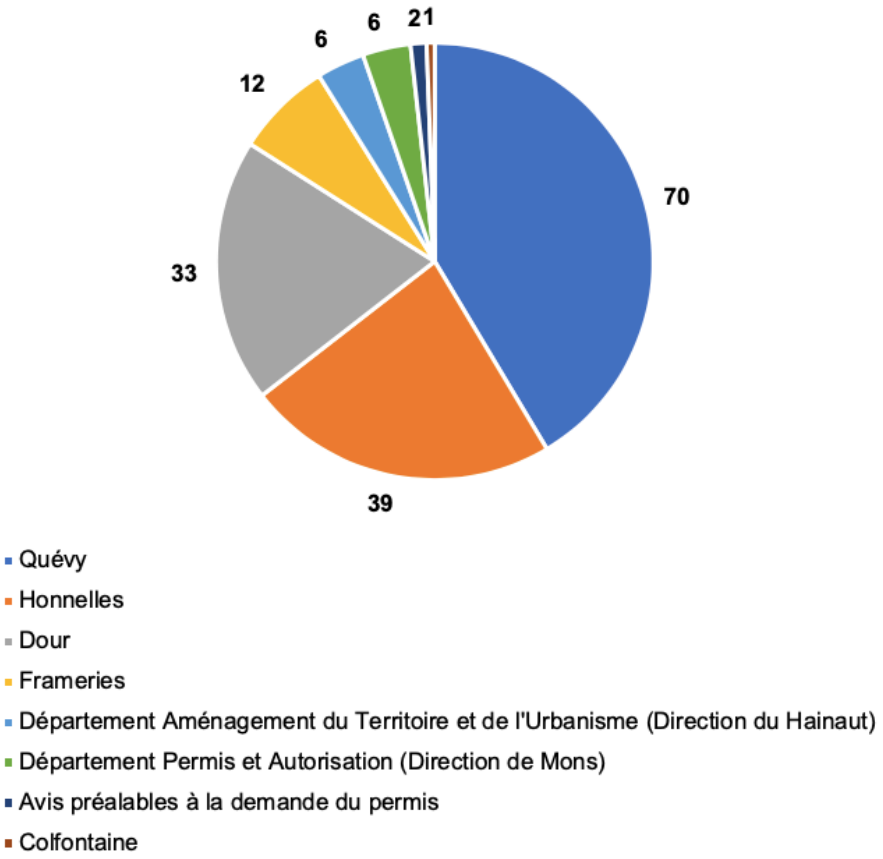

AXE 2 : PAYSAGES ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Outre la tenue des réunions de la SCATU, diverses actions sont menées :

Les CCATM des communes du Parc n'ont pas toutes été renouvelées ou activées en 2019. Toutefois, des formations et rencontres seront proposées aux membres des CCATM des communes du Parc en 2020.

II. Charte paysagère – Poursuite

L'Arrêté d'exécution concernant la Charte paysagère a été pris par le Gouvernement Wallon le 24 mai 2017. Il détermine le contenu et les modalités d'élaboration de la charte paysagère pour les parcs naturels.

Les principes de la charte sont les suivants:

- Une charte paysagère a pour but de caractériser les paysages, de décrire leur évolution dans le temps ainsi que de pointer leurs atouts et faiblesses ;
- De par cette identification, des objectifs sont définis afin de préserver, gérer et valoriser (ou même revaloriser) le paysage;
- Une charte paysagère est donc un outil d'aide à la gestion du territoire, une sorte de « contrat » établi sur base volontaire en concertation avec les acteurs locaux ;
- Réalisée à l'échelle du Parc naturel, elle permet une gestion plus cohérente du paysage sur tout son territoire.

Après une actualisation des documents existants en 2018, l'année 2019 a permis la rédaction de l'analyse contextuelle.

Outre la poursuite de la rédaction, plusieurs rendez-vous ont eu lieu :

- Plusieurs réunions de travail ont été tenues avec la Maison de l'Urbanisme du Hainaut pour l'accompagnement d'Espace Environnement pour le volet participatif de la charte paysagère du PNHP en 2019 ;
- Un Comité de Pilotage de la Charte a eu lieu le 27 mai 2019 au centre culturel de Frameries, en présence d'une dizaine d'intervenants aux profils divers.

Charte paysagère : synthèse des étapes :

- Mise en place du Comité de pilotage (2018) ;
- Elaboration de l'analyse contextuelle (diagnostic territorial) (2018-2019) :
    - Analyse de la composition et de l'organisation des éléments physiques, humains et écologiques qui structurent le paysage et le caractérisent (en attente de validation) ;
    - Analyse historique et prospective des principales évolutions du paysage et de l'identité culturelle qu'il transmet (finalisée en 2019);
    - Analyse évaluative qui présente les atouts et les faiblesses du paysage ainsi que les

opportunités et les menaces pour sa sauvegarde (réalisée en 2019).

- Élaboration des recommandations (2020) ;
- Élaboration du programme d'actions (2020) ;
- Rédaction du Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE) – (2021) ;
- Réalisation de l'enquête publique et des consultations – (2021) ;
- Adoption définitive par le Pouvoir Organisateur ;
- Publication officielle au Moniteur belge (> intégration au Plan de Gestion).

4 balades paysagères ont été organisées dans le cadre du processus participatif prévu dans la rédaction de la Charte Paysagère :

- 27/07/2019 : Angreau (Honnelles) ;
- 04/08/2019 : Genly (Quévy) ;
- 25/08/2019 : Sars-la-Bruyère (Frameries) ;
- 04/12/2019 : Havay (Quévy).

Enfin, la CCATM de la commune de Honnelles a été sensibilisée à la Charte Paysagère lors de deux réunions : une présentation du Parc et du contenu de la Charte et une seconde réunion durant laquelle un atelier participatif sur l'appréciation des paysages dans l'entité à été réalisée. Ces travaux se poursuivront en 2020 après mise en place des autres CCATM des communes du Parc naturel.

Un partenariat avec La section Architecture du Paysage de ISIA Gembloux a été initié, dans le cadre du cours *Paysages et Société*, consistant en la réalisation d'un travail d'étudiant sur la valorisation du site de la bataille de Malplaquet.

III. Coordination et gestion du SIG

Le SIG et les outils cartographiques font l'objet d'une maintenance permanente. Ils sont enrichis au gré des projets et actions qui sont désormais tous géo-référencés. Ce dispositif est également mis à disposition des partenaires et/ ou des stagiaires menant des missions ponctuelles au PNHP

Balade paysagère à Genly (Quévy).

AXE 3 : DÉVELOPPEMENT RURAL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE

I. Numérisation de nos balades (suite)

Toutes les balades du PNHP sont disponibles en ligne sur le site *« Cirkwi »* et sur l'application mobile (gratuite) du même nom. Un gros travail d'ajout de contenu a été effectué. Des infos parcours (exemple : *« Tournez à droite, rue Général Cochez »*) ont été ajoutées sur l'ensemble des balades pour plus de précision. De nouveaux points d'intérêt ont également été ajoutés, notamment les bonnes adresses (producteurs, artisans, logements, restaurants).

Points d'intérêts encodés : 91

Entretien du balisage

Les 14 circuits balisés présentaient de graves lacunes de signalisation (usure, vandalisme, ...). Cyril Thiendpont, stagiaire, a parcouru les 108 km de circuits afin de faire un relevé précis des points noirs. Un partenariat avec l'école d'enseignement spécialisé *"La Clairière"* nous a permis de produire les balises manquantes. Les communes ont été contactées afin de pouvoir bénéficier de l'aide d'ouvriers communaux.

Le placement de 167 balises a été effectué pendant l'été.

Edition de nouvelles cartes de promenades

Le PNHP a décidé de sortir de nouvelles cartes de promenades individuelles pour chacune de ses 14 balades balisées. Celles-ci reprennent le plan, un descriptif et les principaux points d'intérêt rencontrés. Un renvoi vers la version numérique via un code QR est également disponible. Cette année, 8 cartes ont été éditées à 1.000 exemplaires chacune.

Un nouveau circuit : Circuit des aubépines (Aulnois – Quévy)

Un habitant de Quévy est entré en contact avec le Parc naturel afin d'essayer de sauvegarder des haies d'aubépines menacées par un projet de construction à Aulnois. Le PNHP a lancé l'idée de les valoriser grâce à la création d'un circuit en collaboration avec l'école primaire d'Aulnois. L'idée est de placer des

panneaux didactiques sur le parcours mentionnant les différents points d'intérêt naturels. Le contenu serait réalisé par les enfants, avec le soutien du PNHP. Le tracé de 2 km a été défini suite à plusieurs réunions et repérages avec les enseignantes. Une demande a été introduite à la commune de Quévy pour bénéficier d'un soutien technique au placement des panneaux.

II. La distribution de "boîtes gourmandes"

Cette année, **36 boîtes gourmandes** ont été offertes à l'occasion de divers évènements, réalisés dans le territoire du Parc Naturel, selon la répartition suivante :

- Concours photos + Facebook : 13 ;
- Joggings : 28 ;
- Randonnées VTT : 3 ;
- Trail : 1;
- Bingo intergénérationnel : 1.

Ces boîtes mettent à l'honneur le savoir-faire des producteurs du Parc naturel des Hauts- Pays.

Le contenant de ces cadeaux a été revu dans le but de réduire les déchets. Les produits sont maintenant présentés dans une boîte en carton recyclé et ne contiennent plus d'emballage plastique.

III. Les marchés de producteurs

Le « Carrefour des saveurs » de Frameries

Pour sa **4ème saison en formule mensuelle**, le PNHP a participé au marché *« Carrefour des Saveurs ».* 8 dates étaient réparties entre mars et novembre le **3ème vendredi du mois de 16h30 à 20h00**. Le Parc naturel a assuré la tenue d'un stand d'information et de promotion lors de certaines éditions.

AXE 3 : DÉVELOPPEMENT RURAL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE

IV. La 5ème journée *« Terroir et Mémoire »*

Chaque année, l'une des 6 communes partenaires du Parc naturel est le théâtre d'une journée conviviale à la rencontre de nos patrimoines naturel, rural et culturel.

Le **dimanche 28 avril 2019**, le PNHP organisait sa 5ème journée *« Terroir et Mémoire »* sur le site de l'Abbaye de la Court à Colfontaine. Comme d'habitude, l'événement était dirigé vers un large public familial.

Activités proposées

- Jeu de piste *« l'Énigme temporelle »* (jeu de rôle sur 3 époques avec comédiens locaux en costumes) ;
- Spectacle final : création de la compagnie Amounra ;
- 2 Balades (une sur Van Gogh animée par Philip Depuydt et l'autre vers la réserve naturelle de Marcasse) ;
- Animations pour enfants sur le thème des terrils, atelier peinture, jeux anciens en bois ... ;
- 2 concerts (musique du Moyen-Âge) ;
- Repas à partir de produits locaux ;
- Expositions (Abbaye de la Court et réserve naturelle de Marcasse et alentours).

Cette édition a souffert d'une météo catastrophique. Il est très difficile d'estimer le public présent mais il s'agit malheureusement d'un échec d'affluence.

AXE 3 : DÉVELOPPEMENT RURAL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE

V. Projet “ Balades au fil de l’eau”

Comme chaque année, nos balades guidées estivales furent basées sur le thème touristique de la Wallonie. En 2019, celui-ci était dédié à l’eau. **3 balades ont été organisées** avec pour fil conducteur les cours d’eau de notre territoire. À la fin de la promenade, un moment gourmand attendait le public et un verre était offert. Ces balades étaient organisées sous la forme de courtes boucles, idéales pour un public familial.

Le Parc naturel des Hauts-Pays avait décidé d’organiser le projet *« Les balades au fil de l’eau »* pour diverses raisons :

- **Promouvoir le territoire** ;
- **Promouvoir les producteurs** ;
- **Découverte des paysages ruraux connus et moins connus du territoire**.

Voici les détails des différentes balades :

1ère édition : Quévy, le 23 juin

Découverte du quartier des Montliaux le long de la Trouille en compagnie d’une conteuse. Dégustation de fromages et de charcuteries.

2ème édition : Honnelles-Quiévrain, le 28 juillet

Animations du Contrat de Rivière Haine le long de la Petite Honnelle entre Audregnies et Montignies-sur-Roc. Visite de la brasserie Abbaye des Rocs et dégustation de bière et de charcuteries.

3ème édition : Bois de Colfontaine, le 25 août

Balade sur le thème des plantes comestibles guidée par une spécialiste. Explications, dégustation de produits à base de plantes. Explications sur le bassin d’orage du HIT.

Balade à Quévy.

Balade sur les plantes comestibles à Colfontaine.

VI. Natur'Accessible

Le projet vise à développer le potentiel touristique des sites Natura 2000 à travers l'aménagement de circuits de découverte thématiques sur 10 sites pilotes se trouvant dans les Parcs naturels de Wallonie. Le projet pilote vise préférentiellement l'aménagement de circuits existants. L'intérêt du projet est de pouvoir réaliser différents aménagements liés à l'accessibilité en site naturel et l'installation de différents modules didactiques afin d'avoir une vitrine des possibilités qui s'offrent aux aménageurs touristiques.

Le projet repose sur une approche différenciée des promenades en fonction des publics cibles. Pour le PNHP, c'est le Bois de Colfontaine qui a été choisi afin de développer une boucle de 2,5 km adaptée aux personnes sourdes et malentendantes et une balade d'1,8 km accessible aux personnes à mobilité réduite. Des aménagements tels que panneaux d'informations, modules didactiques, balisages spécifiques seront mis en place en vue d'une labellisation par Acces-I, partenaire principal du projet. Le cahier de charges est actuellement en cours d'élaboration.

VII. Le parrainage des balades

En juin 2018, nous avons lancé un parrainage de nos balades afin de pouvoir pallier aux problèmes de balisage de nos circuits. En effet, nous savons que de nombreuses balises manquent ou sont en mauvaise état. Devant le temps que représente la vérification des 175 km de circuits par notre équipe réduite, une aide extérieure par des passionnés de balades permettrait d'être plus efficaces.

4 bénévoles ont répondu présent et nous ont fourni un rapport complet des points noirs de **3 circuits.** De nouveaux appels seront lancés en 2020.

XI. Prêt de gobelets réutilisables à l'effigie du PNHP

800 gobelets réutilisables personnalisés, fabriqués en Belgique, ont été achetés par le Parc naturel dans le but d'être prêtés lors de manifestations au sein du territoire. Ceux-ci peuvent donc être empruntés par des associations en sachant que les associations présentes sur le territoire du PNHP auront la priorité sur la réservation. Cette année, **5 associations ont emprunté les gobelets pour leurs manifestations.**

AXES TRANSVERSAUX
ÉDUCATION AU TERRITOIRE

I. Nouveaux projets

A) « Ecoles Wallonie #Demain » (Dour)

Pour l'école sélectionnée (Institut de la Sainte-Union de Dour, section secondaire), il s'agissait de construire le projet d'établissement autour de diverses thématiques de la transition écologique pour l'année scolaire 2018-2019.

Pour le Parc naturel des Hauts-Pays, il s'agissait de valoriser ses compétences en matière de tri des déchets, de protection des ressources, d'alimentation durable, de préservation de l'eau... et de déterminer les temps de travail disponibles pour le coaching. Le PNHP valorisait également ses connaissances du terrain et des experts en la matière en conseillant au mieux l'école demandeuse (outils, personnes ressources...).

Deux classes « exemplatives » et porteuses du projet ont été choisies : une classe de 1re année différenciée et une classe de 2e année différenciée.

1) Les animations pédagogiques

• *Axe 1 : le tri des déchets*

Des animations sur le thème du tri et du compostage des déchets ménagers ont été dispensées au sein de l'école, par exemple : les rôles des emballages, le tri sélectif et le recyclage des déchets ménagers, le recyparc, l'éco-consommation et le zéro déchet, ...

• *Axe 2 : l'alimentation durable*

Des animations pédagogiques sur le potager bio ont été menées au sein de l'école, par exemple : les légumes du potager, les légumes oubliés, les plantes aromatiques, …

• Axe 3 : la biodiversité

Des animations sur le thème de la biodiversité ont été organisées au sein de l'école, par exemple : la notion de biodiversité, causes de régression et de disparition des êtres vivants, pourquoi conserver la biodiversité ?, ...

Les élèves de l'Institut de la Sainte-Union (Dour).

2) Interventions de notre partenaire maraîcher : Potager des Délices à Blaregnies

Afin d'acquérir les notions de potager bio et de pratique de jardinage, les élèves se sont rendus au Potager des Délices à Blaregnies où ils ont reçu de nombreux conseils.

3) Interventions du service « Nature » du PNHP

- Demandes de prix et rédaction de cahiers des charges, appels d'offres et suivi ;
- Achat de matériel et transport vers l'école;
- Montage et accrochage des jardinières;
- Creusement de la mare avec les élèves (explication de l'utilité d'une mare), fabrication des bacs potagers (conseils pour l'utilisation des outils employés, pour l'emplacement idéal...), déplacement d'un arbre... ;
- Réalisation d'une capsule vidéo afin de promouvoir le projet ;
- Conseils pour le choix des plantes à privilégier dans le jardin didactique. Achat de matériel à la jardinerie : pots, bacs, plantations et plantes vivaces ;
- Construction et placement des nichoirs avec les élèves, ajout de terre sur le site, achèvement de la mare avec les élèves ;
- Montage de la serre et de l'abri de jardin.

Utilisation de la plateforme « Drôle Planète» :

- Conception et impression des posters-affiches sur le thème de la pollution
- Création d'un jeu sur le thème des fruits et légumes de saison ;
- Réception et découverte du jeu « Drôle de Planète ».

Un rapport détaillé du projet (activités, factures et preuves de paiement, déclaration de créance solde restant dû) a été envoyé au début du mois d'octobre à la Région wallonne.

B) Projet « Chemins au Naturel » à l'école communale d'Aulnois (Quévy)

Au cours de l'année scolaire, les enfants de 1re et 2ème années primaires ont aménagé un sentier situé derrière l'école en collaboration avec le Parc naturel et Tous à Pied (Sentiers.be). Une haie d'arbustes a été plantée ; des nichoirs, mangeoires, hôtels à insectes ont été placés. Une bande fleurie a aussi été créée.

Plantation d'une haie avec les élèves.

C) Projet Ose le vert : école communale de Blaugies (Dour)

L'école communale de Blaugies a débuté le projet *« Ose le vert »* en septembre 2018. Le PNHP est partenaire du projet. En 2019, il a dispensé une animation Rapaces et chauves-souris en P3 P4. Le but était de sensibiliser les élèves à l'importance de ces animaux particuliers. Les causes de menaces ont été évoquées et des nichoirs ont été placés dans le jardin didactique.

Hôtel à insectes créé par les élèves.

II. Projet phare :
Les écoles Nature et éco- citoyennes du PNHP

Il s'agit d'un projet qui a pour objectif d'initier une démarche originale dans l'enseignement maternel et primaire pour y favoriser l'appropriation par les élèves des concepts d'éco-citoyenneté et de développement de la nature. Il confronte les élèves avec les conséquences multiples de leur vie à l'école, vise à apporter des solutions concrètes aux problèmes soulevés par les élèves eux-mêmes dans l'école. Il se base également sur la participation active des enfants et sur des moyens d'expression différenciés pour chaque cycle scolaire. Il associe l'ensemble des acteurs de l'école (enseignants, direction, élèves, Pouvoir Organisateur, personnel d'entretien...).

- **3 nouvelles écoles sélectionnées** : écoles communales Achille Dieu et du Quesnoy (entité de Colfontaine) et école libre de la Sainte-Union (Dour) ;
- Comités de pilotage en juin et septembre 2018 ;
- Distribution d'une brochure de sensibilisation en octobre 2018 ;
- Distribution de bacs à compost (en collaboration avec l'Hygea) en novembre 2018 ;
- Les animations pédagogiques du PNHP (septembre à décembre 2018) et audits du CRIE de Mariemont ;
- Distribution des tableaux de bord en janvier 2019 ;
- Réunion d'un comité de pilotage dans les 3 écoles afin de faire le bilan des actions effectuées et déterminer les actions concrètes à venir ;
- Animations et actions concrètes de terrain réalisées de janvier à juin 2019 ;
- Événements de clôture en présence des parents, des autorités communales et du corps professoral.

AXES TRANSVERSAUX
ÉDUCATION AU TERRITOIRE

Quelques photos des trois écoles concernées par le projet *« Ecoles Natures et éco-citoyennes »* :

AXES TRANSVERSAUX
ÉDUCATION AU TERRITOIRE

Tableau récapitulatif des actions menées en 2019 :

Projets	Écoles Wallonie #Demain (Dour)
	Écoles Nature et éco-citoyennes (Colfontaine et Dour)
	Chemins au Naturel (Quévy)
	Ose le vert ! (Dour)
Services aux écoles	Les animations pédagogiques au sein des écoles primaires
	L'aide aux enseignants
	Achat et conception de nouveaux outils pédagogiques
	Bibliothèque didactique
Collaborations communales	Journées de l'Eau avec le Contrat Rivière Haine (Frameries)
	Printemps sans Pesticides (Honnelles)
	RAVeL propreté (Dour, Honnelles et Quiévrain)
	Ateliers intergénérationnels autour de la pomme (Dour et Quiévrain)
	Projets de développement durable et Fête du développement rural (Frameries)
	Sensibilisation de personnes en situation de handicap (Colfontaine et Honnelles)
	Sensibilisation à la Nature (Quévy)
	Activité en collaboration avec la Goutrielle (Honnelles)
Journée « Terroir & Mémoire »	Activités variées (Colfontaine) sur la thématique du terril
Activités extrascolaires	Plaines de jeux vertes (Dour)
Nombre total d'enfants sensibilisés : 1.672	

AXES TRANSVERSAUX
ÉDUCATION AU TERRITOIRE

Activités pédagogiques : album photos

Fête du Développement durable au PASS (Frameries).

Ateliers intergénérationnels autour de la pomme (Dour et Quiévrain).

Plaines de jeux vertes (Dour).

5ème édition de « Terroir & Mémoire » (Colfontaine).

Printemps sans Pesticides (Honnelles).

RAVeL Propreté (Dour, Honnelles et Quiévrain).

Les Journées de l'Eau en collaboration avec le Contrat Rivière Haine.

Activités en collaboration avec la Goutrielle (Honnelles).

Écoles Wallonie #Demain (Dour).

AXES TRANSVERSAUX
COMMUNICATION

I. La participation aux événements

En 2019, le Parc naturel a assuré la visibilité du Parc naturel sur des événements régionaux. Ce fut l'occasion d'aller à la rencontre du grand public pour y tenir des stands et y faire la promotion active du Parc par la distribution de diverses brochures, d'objets de promotion, de renseignements, ...

Exemples d'événements auxquels le PNHP a participé :

- 4ème Foire de l'Agriculture, du Bio et du Terroir (Colfontaine)
- Marchés « Carrefour des Saveurs » (Frameries)
- Salon du Bien-être animal (Quiévrain)
- Semaine de l'arbre (6 communes du parc)

II. Le site Internet

Le site Internet est régulièrement mis à jour avec l'ajout d'articles en fonction de nos actions. L'agenda évolue également en fonction de nos activités.

Statistiques :

Le site enregistre **12.101 visites** en 2019 contre **12.795** en 2018, soit une légère **diminution de 5 %.**

III. La page Facebook

En 2019, notre page Facebook rassemblait **6.384 personnes** contre **5.375** personnes en 2018. Cela correspond à une **augmentation de 18%** de l'audience. 51% des personnes qui nous suivent sont des femmes.

IV. Le compte Twitter

En 2019, nous n'avons pas beaucoup communiqué via cette plateforme. En cause, le trop petit nombre de partenaires possédant un compte twitter. Il est vraisemblable que nous suspendions le compte en 2020.

Quelques chiffres pour 2019 :

- Nombre d'abonnés : **134** (26 nouveaux)

- Nombre de tweets : **5**
- Visites du profil : **356** (742 de moins qu'en 2018).

V. Le compte Instagram

Destiné avant tout à la "belle image", notre compte Instagram ne relaie pas notre actualité mais permet de mettre en avant la beauté de notre territoire.

Voici les chiffres au 31 décembre :

- Publications : 135
- Abonnés : 829 (+412 %)

VI. La newsletter

Notre newsletter nous permet de communiquer sur les projets phares et sur nos événements.

Quelques chiffres pour 2019 :

- Nombre de newsletters envoyées : **4**
- Nombre d'abonnés avant GDPR : 686 (une diminution de 19%). Note : nous avons perdu des abonnés suite au règlement RGPD.

VII.La chaîne YouTube

2 vidéos ont été réalisées en interne en 2019 :

- Gestion des bords de routes dans le Parc naturel des Hauts-Pays
- Les balades au fil de l'eau - Quévy

→ **Total vues combinées (Facebook et YouTube) : 2.447**

VIII. L'accueil à la Maison du Parc

La Maison du Parc naturel est ouverte à tous les visiteurs désireux obtenir une information ou un conseil. Nos brochures et cartes de balades y sont disponibles. Nous proposons certains ouvrages d'auteurs locaux en vente. La bibliothèque rassemble de nombreux livres que le public, les étudiants ou enseignants peuvent emprunter. Depuis cette année, la Maison du Parc emploie des produits ménagers

Quelques chiffres :

- 36 articles papier (bulletins communaux, VLAN, La Province, L'Animation, ...)
- 6 sujets dans la presse audiovisuelle (TéléMB, La Première, Vivacité, ...)

IX. Le Parc et la Presse

La conférence de presse annuelle du PNHP a eu lieu le 27 mars au Centre Culturel de Colfontaine. Nous avons pu présenter notre bilan 2018 ainsi que nos projets 2019 aux membres du Parc, responsables communaux et journalistes. Les retombées médiatiques de cette conférence se vérifient chaque année.

Quelques chiffres :

- 36 articles papier (bulletins communaux, VLAN, La Province, L'Animation, ...)
- 6 sujets dans la presse audiovisuelle (TéléMB, La Première, Vivacité, ...)

Le PNHP dans la presse

Le parc naturel des Hauts-Pays a de nouvelles instances

Suite aux dernières élections communales de 2018, le conseil d'administration du pouvoir organisateur du Parc naturel des Hauts-Pays a été renouvelé.

@THENHOME, une campagne de pose de nichoirs

VLAN Mardi 1 Octobre 2019 Vlan Partager

L'Abbaye de la Court au cœur d'une énigme

La journée «Terroir et Mémoire» est organisée ce 28 avril à Colfontaine. P. 3

L'Abbaye de la Court au cœur d'une énigme

La journée « Terroir et Mémoire » est organisée ce 28 avril à Colfontaine. P. 3

X. Concours photo et calendrier 2020

Pour la quatrième année consécutive, le Parc naturel a édité un calendrier (1.000 exemplaires) destiné aux membres de ses instances, aux conseillers de ses communes et à ses partenaires. Les photos sont tirées du concours photo annuel. Cette édition portait sur le thème de l'eau dans les paysages du territoire du Parc naturel.

Ce calendrier rassemble également les principaux événements communiqués par nos communes partenaires. Il s'agit d'un partenariat avec le contrat de Rivière Haine.

Nombre de calendriers édités	Evénements partagés	Participants au concours photo	Photos reçues	Photos lauréates
1.000	105	65	185	14

Eric Rouneau – Tempête de neige sur la Chapelle du Sacré-Coeur (Dour).

Brigitte Cauchies, une de nos gagnantes.

FONCTIONNEMENT INTERNE

Composition du Pouvoir Organisateur du PNHP

Le PO a revêtu dès sa création la forme juridique d'ASBL intercommunale. Le Décret du 26 avril 2012, art. 46, stipulait que les intercommunales ayant adopté la forme juridique de l'association sans but lucratif devaient mettre leurs statuts en conformité avec les articles L1234-1 à L1234-6 du présent CDLD au plus tard lors de la première assemblée générale qui suivra le renouvellement intégral des conseils communaux et provinciaux. Trois parcs se trouvaient dans cette obligation. Après plusieurs échanges épistolaires et interprétations juridiques, le PNHP a décidé de revoir ses statuts en s'inspirant des dispositions statuaires en cours de modification de PNDO.

L'assemblée extraordinaire du 09 juillet 2018 a approuvé ses nouveaux statuts et l'association pluricommunale prendra désormais pour dénomination "Pouvoir organisateur du Parc naturel des Hauts-Pays Asbl". Les modifications en termes de représentativité des partenaires seront prises en compte au prochain renouvellement de l'instance. Les nouveaux statuts ont fait l'objet d'une publication au MB en date du 15 novembre 2018.

Les instances du PO du PNHP ont été renouvelées pour la dernière fois **le 17 décembre 2019** :

Bureau : 6 membres :

- Président : **Bernard Paget** (commune de Honnelles) ;
- Vice-présidents : **Catherine Poncin** (commune de Quévy), **Catia Pompili** (commune de Dour), **Frédéric Bronchart** (commune de Honnelles) ;
- Secrétaire : **Barbara Crombez** (commune de Honnelles) ;
- Trésorier : **Francis Collette** (commune de Colfontaine).

Conseil d'Administration : Bureau + 10 membres, soit un total de 16 membres avec voix délibératives répartis comme suit :

- 3 administrateurs pour la Commune de Dour ;
- 3 administrateurs pour la Commune de Honnelles ;
- 3 administrateurs pour la Commune de Quévy ;
- 2 administrateurs pour la Commune de Frameries + 1 administrateur avec voix consultative ;
- 2 administrateurs pour la Commune de Colfontaine + 1 administrateur avec voix consultative ;
- 2 administrateurs pour la Commune de Quiévrain ;

- 1 administrateur pour la Province de Hainaut.

Assemblée Générale : 35 membres, soit :

- 5 membres pour chaque commune (6X5 = 30) ;
- 5 membres pour la Province de Hainaut.

Composition de la Commission de Gestion du PNHP

Un appel à candidatures aux associations locales voulant intégrer l'Assemblée Générale de notre nouvelle Commission de Gestion sera lancé début 2020 par le Pouvoir Organisateur conformément aux dispositions statuaires :

- chaque commune devra désigner 3 membres à l'assemblée générale et la Province de Hainaut 2 soit un total de 20 membres qui représenteront le PO à l'AG de la CG ;
- 20 membres seront à désigner parmi les candidatures reçues en provenance des associations du PNHP.

Dans l'attente de ce renouvellement, l'actuelle Commission de Gestion dans toutes ses composantes assure pleinement son rôle et ses missions sous le principe de continuité.

Le Bureau du PO.

BUDGET

En 2019, les différentes recettes et subventions mobilisées par les structures du PNHP totalisent un budget de 463.048,93 €.

Tableau budgétaire global par affectation et source budgétaire

FCT2019	SPW	135.969,95 €
PNR2019	SPW	62.027,22 €
CN2019	SPW	17.390,81 €
AT2019	SPW	27.854,00 €
Projet école wallonie demain	SPW	4.953,62 €
Micro-projet @thenhome	FEDER	5.400,00 €
Supracom phasing out 2019	Province	12.333,50 €
Supracom 2019	Province	79.955,80 €
Subventions APE	SPF	24.664,03 €
Contribution au FCT2019	PO	75.000,00 €
PROM Semestre 1	PO	2.512,13 €
PROM Semestre 2	PO	5.238,32 €
Réserve disponible	PO	9.749,55 €
	Total	**463.048,93 €**

	2019	2019	2018	Écart
Subsides et conventions RW	248.195,60 €	54%	62%	-4%
Cotisations associés	92.500,00 €	20%	23%	-3%
Conventions Province	92.289,30 €	20%	8%	+12%
Aides à l'emploi	24.664,03 €	5%	5%	Statu quo
Subvention fonds européens	5.400,00 €	1%	1%	Statu quo
Sponsors	0,00 €	0%	1%	1%
	463.048,93 €	**100,00%**	**100,00%**	

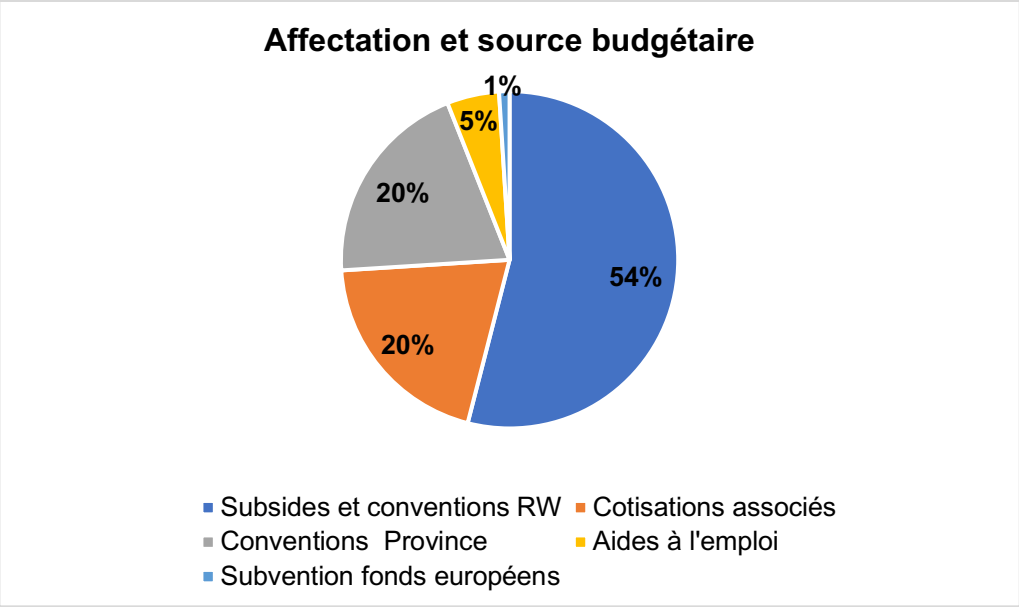

Les moyens structurels du PNHP (cotisations PO et subsides SPW) représentent 74% du budget total de l'année 2019.

L'investissement local 2019 des 7 partenaires représente 4,20 € par habitant et rapporte 16,85 € de moyens au PNHP soit une augmentation de 2,65 € par habitant par rapport à l'année 2018.

	2019	2018	Écart
Subventions/ recettes mobilisées	463.048,93 €	404.761,00 €	+ 58.287,93 €
Investissement local par hab.	4,20 € / hab.	4,20 € / hab.	Statu quo
Moyens rapportés par hab.	16,85 € / hab.	14,20 € / hab.	+2,65 € / hab.
Budget par hab.	21,05 € / hab.	18,40 € / hab.	+2,65 € / hab.

Affectation et répartition des heures prestées par l'équipe technique en 2019

	Budget	Répartition des heures prestées
Administration générale	FCT 2019	16,79%
Communication, tourisme durable	FCT 2019	22,53%
Promotion	PO	6,20%
Éducation au territoire	FCT 2019	11,16%
ADT, paysages	ADT 2019	14,04%
Gestion des milieux naturels	PNR 2019	29,28%

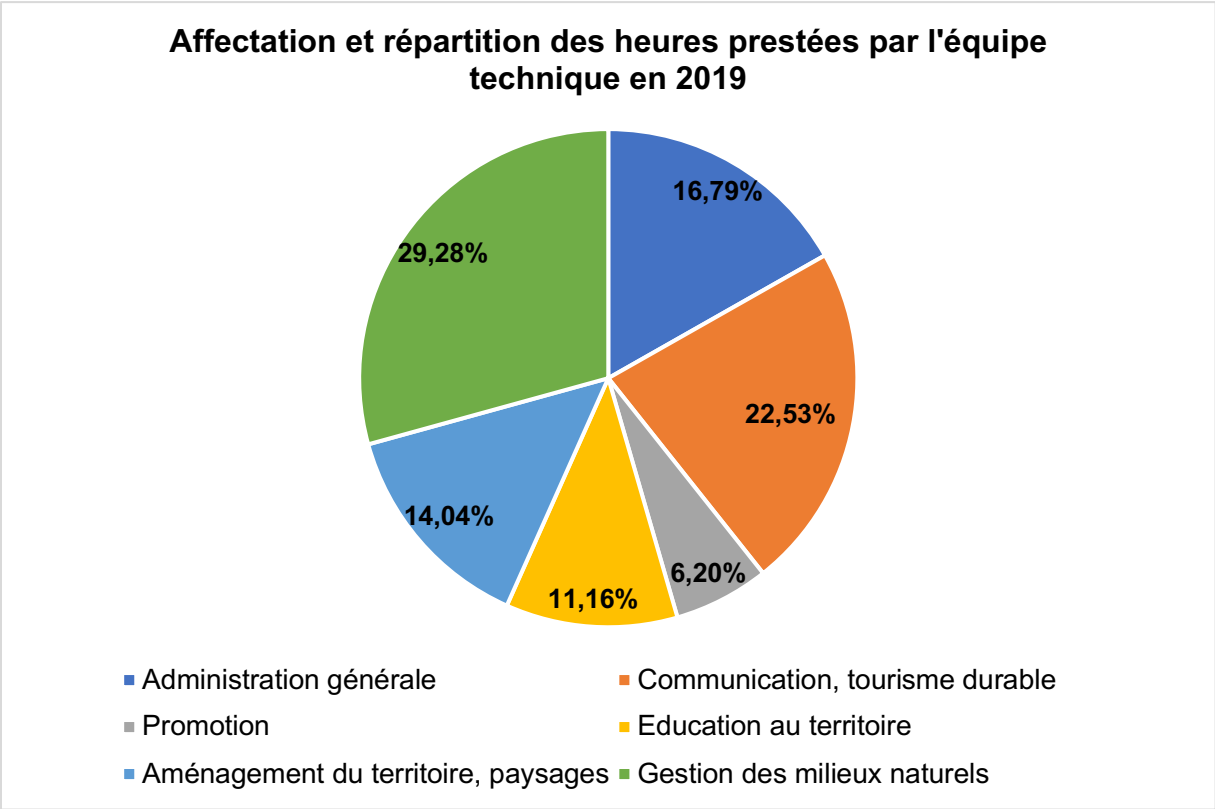

Glossaire

CCATM	Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité
DEMNA	Département de l'Étude du Milieu Naturel et Agricole
DNF	Département de la Nature et des Forêts
LIFE	L'Instrument Financier Européen
PCDN	Plan Communal de Développement de la Nature
PNHP	Parc naturel des Hauts-Pays
PwDR	Programme wallon de Développement Rural
SCATU	Sous-Commission de l'Aménagement du territoire
SGIB	Sites de Grand Intérêt Biologique
SIG	Système d'Information Géographique

Montignies-sur-Roc (Honnelles).